

Zeitschrift: Folklore suisse : bulletin de la Société suisse des traditions populaires = Folclore svizzero : bollettino della Società svizzera per le tradizioni popolari

Band: 45 (1955)

Artikel: La fête de la Saint-Jacques à Bex en 1791

Autor: Junod, Louis

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1005624>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La fête de la Saint-Jacques à Bex en 1791

Par *Louis Jumod*, Lausanne

On ne célèbre guère de nos jours les fêtes des saints dans le canton de Vaud. Il n'y a, à notre connaissance, que la Saint-Louis, le 25 août, qui fasse exception. A Lausanne, la Saint-Louis est marquée par le marché aux fleurs et au miel qui se tient sur la promenade de Derrière-Bourg, où nombreux sont ceux qui viennent le soir acheter des fleurs, un pot ou un rayon de miel. Dans la région de L'Isle, il s'est constitué il y a quelques années une «société des Louis», dont les membres ont la coutume, le soir du 25 août, de se réunir dans un des villages pour y passer la soirée ensemble, en mangeant et en buvant un verre de vin.

Nous ne savons par contre rien d'une célébration de la Saint-Jacques, le 25 juillet. Aussi est-il d'autant plus intéressant d'en trouver la mention à Bex pour l'année 1791. Si la chose est venue à notre connaissance, c'est grâce aux *Actes du Conseil Secret* de Berne, qui nous renseignent assez abondamment sur ce sujet. Mais il convient de se replacer dans l'atmosphère du temps, pour comprendre comment les membres du gouvernement bernois en vinrent à s'occuper de cette fête.

Pendant cette période, le pays de Vaud fut l'objet des soucis constants du gouvernement bernois. En cette année 1791, ce fut d'abord l'affaire du pasteur Martin, arrêté et transporté à Berne parce qu'un délateur l'avait accusé de pousser les paysans de sa paroisse à refuser de payer la dîme des pommes de terre; l'opinion publique prit vivement parti pour le pasteur; lorsqu'il fut acquitté et libéré en avril après plusieurs mois d'emprisonnement, il fit un retour triomphal dans sa paroisse; les conseils des villes comme les «classes» des pasteurs n'avaient pas caché leur inquiétude. A peine les assurances du gouvernement avaient-elles rassuré les ecclésiastiques qu'éclatait l'affaire des banquets des Jordils et de Rolle: les 14 et 15 juillet 1791, de nombreux Vaudois célébrèrent par des discours enflammés la prise de la Bastille et l'arrestation du roi Louis XVI à Varenne; ces banquets donnèrent lieu à des manifestations dans lesquelles LL. EE. de Berne virent le prélude à la révolution parmi leurs sujets; ils provoquèrent une grande inquiétude au sein des autorités bernoises.

C'est le moment précisément où une série de manifestations à Bex put donner à penser que l'agitation révolutionnaire gagnait le gouvernement d'Aigle; la ville de Bex, située tout près de la frontière valaisanne, était soupçonnée d'avoir été contaminée par le mouvement révolutionnaire qui s'était produit en Bas-Valais l'automne précédent.

Dans la nuit du 16 au 17 juillet 1791, des inconnus s'emparèrent d'un brancard devant une maison particulière et le dressèrent comme une potence devant l'hôtel de ville, le fixant au pilier par la chaîne du carcan, tandis que

des potences étaient dessinées en blanc sur le pilier, ce qui ne pouvait qu'être la preuve de sinistres intentions. La journée de la Saint-Jacques, le 25 juillet, fut marquée par des scènes dans lesquelles le gouverneur bernois d'Aigle crut voir une dérision de la dignité de l'Etat. Le soir du 26 juillet enfin, une partie d'auberge un peu bruyante, sinon tumultueuse, de quelques jeunes gens, vint mettre le comble à l'inquiétude. On parlait en outre de la distribution de cocardes révolutionnaires dans les auberges, ce qui se révéla inexact à l'enquête.

A la suite des interrogatoires, les trois incidents apparurent comme complètement indépendants les uns des autres; le troisième fut jugé anodin (les jeunes gens affirmèrent avoir simplement un peu trop bu et chanté bruyamment *Les armaillis des Colombettes*); le premier, le plus grave semblait-il, ne put être tiré au clair. Quant à la célébration de la Saint-Jacques, sur laquelle nous sommes le plus abondamment renseignés, les participants protestèrent tous de leurs intentions innocentes et parvinrent à se disculper, car nous ne voyons pas que l'affaire ait eu des suites fâcheuses pour eux.

Que s'était-il passé exactement ce jour-là à Bex? Nous allons essayer de le reconstituer, en rapprochant les données fragmentaires fournies par les interrogatoires des divers inculpés, mais en prenant garde qu'ils s'efforcent tous de minimiser les faits et de se dépeindre comme de malheureux innocents qui n'ont jamais songé à mal faire¹.

Le 25 juillet 1791, la Saint-Jacques fut donc fêtée à Bex. On ne nous dit pas si on la célébrait chaque année, mais on peut le supposer. C'est, nous dit-on, la fête des chapeliers, et aussi et surtout de ceux dont le prénom est Jacques. Ce matin-là, ayant chacun reçu un bouquet, ils se retrouvèrent à quatre ou à cinq au jeu de quilles du logis du Monde, tenu par Frédéric Knoble. L'aubergiste, qui les trouva installés en rentrant de «lever la dîme», fut prié par eux de relever les quilles pendant qu'ils jouaient; il y a avait là entre autres Jaques Rossier, Jaques-Gabriel Moreillon et son fils Jean-Jaques, Jaques Moret et Jaques Mages. Au bout d'un moment, se trouvant sans doute en nombre insuffisant, ils eurent l'idée, pour s'amuser, de s'agréger d'autres personnages, dont les prénoms étaient divers, et qu'il fallait commencer par «baptiser Jaques». La cérémonie, bouffonne, de cette dérision du baptême, consistait à obliger le néophyte à s'étendre sur le dos, sur un banc ou sur un lit, et à lui verser un verre de vin dans la bouche; après quoi le nouveau Jaques devait payer à son tour à boire aux compagnons réunis autour de lui. On s'adressait à tous ceux qui entraient dans l'auberge.

C'est ainsi qu'arrivèrent sur les onze heures Pierre-François Thomas, qui était descendu à Bex ce jour-là, et Abram Nicollerat, qui, l'ayant rencontré, lui avait demandé de lui vendre une vache et l'avait emmené boire une

¹ Tout ce qui suit est tiré des Archives d'Etat de Berne, *Akten des Gebeimen Raths*, volume XXI, intitulé *Wallis, Neutralitäts Verletzung*, pièces n° 39 et 40.

bouteille au Monde pour conclure l'affaire. Nicollerat but avec les autres, mais refusa de se laisser baptiser; quant à son compagnon, Pierre-François Thomas, il accepta volontiers la proposition: on le fit coucher sur un banc, et on le baptisa comme les autres, après quoi il fallut qu'il prît le nom de *Jaques prêt à boire et à manger*. Un des premiers à subir le baptême fut le sieur François Chamorel, qui devint *Jaques de la Bouteille*. Abram-François Bapt avait vu «beaucoup de monde qui célébrait baptiser Jaques»; il voulut d'abord se défendre, mais renonça bientôt à résister et se mit de lui-même sur un lit; sur quoi Jaques Moret lui versa un verre de vin dans la bouche et le baptisa *Jaques sans Quartier*. Quant à Balthasar Velten, le beau-frère de Jaques Rossier, il fut baptisé *Jaques des Femelles*. D'autres encore furent baptisés, comme Charles Rapaz, un autre beau-frère de Jaques Rossier, mais nous ignorons les noms dont ils furent gratifiés; ils étaient sans doute du genre des précédents et faisaient apparemment de malicieuses allusions à la réputation ou au comportement des baptisés.

La réunion devait être fort joyeuse, chaque nouveau Jacques y allant de sa bouteille, ce qui ne pouvait que contribuer à augmenter l'allégresse et à faire monter la température. Les participants étaient au nombre de quinze ou de vingt. Vers midi, chacun rentra chez soi pour dîner, mais on s'était donné rendez-vous pour les deux heures, et les participants du matin se retrouvèrent tous comme convenu au logis du Monde. Jacques Moret, un Italien, qui était arrivé le matin avec le bouquet que lui avait donné sa servante, revint l'après-midi sur un petit char d'enfant, traîné par Balthasar Velten et par le fils de l'ancien boucher de Monthey. Les Jaques s'amüsèrent alors dans la chambre du logis du Monde à faire «des singeries pour imiter divers animaux»; on imita l'oiseau, le dromadaire, le cheval et l'ours. C'est Pierre-François Thomas qui voulait faire l'ours en s'entourant d'une couverture grise, mais elle se trouva trop petite pour lui, et il la jeta sur le dos de l'aubergiste Knoble, pour qui elle était assez longue. A ce moment s'improvisa un cortège bouffon, qui quitta le logis du Monde pour se rendre sur la place, «pour imiter les Italiens conducteurs d'ours, et pour s'amuser, et les spectateurs, sans penser à aucun mal». Tous avaient voulu faire le monstre d'ours, mais Charles Rapaz, «qui était ivre, voulut absolument l'être»: c'est donc lui qui menait en laisse l'ours, c'est-à-dire l'aubergiste Knoble enroulé dans sa couverture grise; Jean-Jaques Moreillon venait ensuite, avec un petit tambour, et il était suivi des autres, qui s'amusaient à faire danser l'ours au son du tambour. Le spectacle était fort divertissant et eut un plein succès. A un moment donné, Jaques Moreillon, «qui battait la caisse», donna un coup de baguette sur la tête de l'ours, mais Knoble «le prit par le pied et le fit tomber, pour lui faire voir que l'ours était le plus fort, et pour faire rire les spectateurs».

C'est précisément cette caricature du montreur d'ours qui vint tout compromettre; l'ours était depuis toujours la figuration de la puissante république de Berne, et le gouvernement de Berne n'admettait pas que l'on touchât à l'ours¹. Dans cette dérision de l'ours que l'on prétendait faire danser enchaîné sur la place publique au son du tambour, le Conseil Secret pouvait voir une atteinte à la sécurité de l'Etat et des intentions séditeuses. C'est pourquoi, par deux fois, les 10 et 27 août 1791, il ordonna très fermement au gouverneur d'Aigle, Nicolas de Diesbach, de faire pousser activement l'enquête et de tirer l'affaire au clair².

Les participants, bien entendu, se défendirent vigoureusement d'avoir eu des intentions séditeuses; Charles Rapaz avoue «que dans le vin il a été de la bande et a conduit l'homme en guise d'ours», mais «sans qu'il y eût dans ce badinage aucun mauvais dessein». L'ours Knoble affirme «qu'ils n'avaient d'autre intention que celle de s'amuser sans offenser personne». Jaques-Gabriel Moreillon est «très fâché d'avoir fait cette plaisanterie et qu'elle ait été prise à la mauvaise part»; son fils Jean-Jaques, le tambour, «est mortifié que cette farse de la St-Jaques ait été prise comme une dérision, pouvant assurer qu'il n'avait eu aucune pareille intention, mais simplement de rire et de s'amuser innocemment». Abram Nicollerat, qui a bu le matin, tout en refusant de se laisser baptiser, n'était pas présent l'après-midi, «n'ayant pas vu la pharse de l'ours». Abram-François Bapt s'est retiré peu après avoir été baptisé *Jaques sans Quartier*, «il n'a pas vu qui a imité l'ours». Quant à Jaques Moret, il est resté dans la chambre du logis du Monde pendant la parade de l'ours, «assurant qu'ils n'ont pas eu d'autre intention que de s'amuser innocemment».

On ne fait pas plus innocent. Le Conseil de Bex, assemblé à l'extraordinaire les 3 et 4 août 1791 sous la présidence du châtelain Fayod, ne put rien obtenir de plus; et pas davantage la Cour de justice de Bex, siégeant à l'extraordinaire également, sous la présidence du même châtelain Fayod, les 7, 9 et 10 septembre. Le 13 septembre, le gouverneur d'Aigle transmettait les dernières pièces au Conseil Secret, en demandant des instructions³. Mais le Conseil Secret se contenta d'accuser simplement réception des dernières pièces dans sa séance du 10 octobre⁴; l'affaire ne reparait plus dans les *Manuaux* du Conseil Secret. Il faut en conclure que le gouvernement bernois s'est laissé persuader de l'innocence des intentions des Jaques et des compagnons baptisés Jaques, de Bex, ou qu'il a jugé qu'il n'y avait pas là de quoi fouetter un chat.

¹ A cette même époque, on enquêtait pour savoir qui mettait en circulation des pièces d'un batz où l'ours était surmonté des deux mots gravés *A bas*, ce qui se lisait *A bas l'ours*.

² Archives d'Etat de Berne, *Manuaux du Conseil Secret*, volume IX, p. 83 et 133.

³ A. E. B., *Akten des Geheimen Raths*, XXI, pièce 41.

⁴ A. E. B., *Manuaux du Conseil Secret*, IX, p. 245.

Des chats, il en avait d'ailleurs d'autres à fouetter en ce mois de septembre 1791, et nous comprenons qu'on n'ait pas insisté sur une affaire qui semble avoir été improvisée, le vin aidant, et qui ne paraît pas avoir eu le moindre rapport avec les banquets des Jordils et de Rolle. A cette époque, la Haute Commission, appuyée par deux mille hommes de troupes, siégeait au pays de Vaud, enquêtant longuement, et préparant l'humiliation qui serait infligée aux représentants des villes vaudoises réunis le 30 septembre à Lausanne au Champ-de-l'Air. Les lourdes condamnations allaient se succéder au cours de l'hiver et du printemps suivant, la condamnation à mort par contumace pour Amédée de la Harpe, celle à vingt-cinq ans de forteresse pour Ferdinand Rosset et Muller de La Mothe.

L'affaire des Jaques à Bex n'avait été qu'une innocente plaisanterie, et le Conseil Secret tenait sans doute à montrer que, même en des circonstances aussi graves, il comprenait la plaisanterie, tant qu'elle ne mettait pas en danger la sécurité de l'Etat. Sans doute avait-il raison.

Tricoter quelqu'un

Par *Marius Fallet*, La Chaux-de-Fonds

Le 27 novembre 1703, au plaid de la Justice de La Chaux-de-Fonds, Emer (Brandt dit) Grierin déposa: Il y a quatre ou cinq ans j'étais sur le Doubs dans une barque (un navet) avec Abraham Jacot-Parel et la femme du conseiller Joseph Vuillemin se rendant en Bourgogne. Ils rencontrèrent la veuve Lesquereux et la femme d'Abraham (Droz dit) Busset, qui venaient de la Franche-Comté dans une barque chargée de planches (laons).

La femme du sieur Vuillemin appela la veuve Lesquereux. Jacot-Parel, qui paraissait fâché, commença à la quereller en lui disant «qu'elle méritait qu'on la tricotât». Jacot-Parel l'empoigna rudement par les épaules et la jeta toute étendue au fond de la barque. Aussi en Bourgogne, sur terre, il la jeta diverses fois dans la boue et la fange, en sorte qu'elle fût fort mal traitée en présence de plusieurs Bourguignons (Francs-Comtois).

La veuve Lesquereux venait de vendre sa chétive maisonnette située au bord du Doubs, maisonnette dont Jacot-Parel escomptait l'achat à un prix particulièrement avantageux. Aux enchères, elle la vendit à un autre intéressé, fait qui suscita la colère de Jacot-Parel; il se laissa aller jusqu'à commettre des violences envers la pauvre veuve Lesquereux, de la battre, en un mot. Tricoter quelqu'un n'était autre que la locution populaire pour battre quelqu'un, terme que des lexicologues comme Ducange et Littré font dériver du mot trique.